

Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet

1. Ouverture des travaux par le Président de la Conférence ministérielle

Allocution d'ouverture du Président de la Conférence ministérielle

Ouvrant les travaux, le président de la Conférence ministérielle fait, tout d'abord, part de la joie de son pays, le Liban, qui a accueilli, en octobre 2002, le IX^e Sommet de la Francophonie, au cours duquel les États et gouvernements ont réaffirmé les valeurs fondatrices de la communauté francophone. Dans un contexte international particulièrement tendu, ils avaient tenu à souligner l'importance du dialogue des cultures comme condition de lutte contre l'exclusion, l'intolérance et l'extrémisme.

Aujourd'hui encore, les États doivent rechercher des réponses en vue de la mise en place d'un nouvel ordre international face aux multiples menaces dues aux effets néfastes du mondialisme, aux armements de plus en plus sophistiqués, aux guerres internes, au conflit au Moyen-Orient et au retour de certains vieux démons du colonialisme et du racisme. Pour le président de la Conférence, la réforme du système sécuritaire mondial doit se fonder sur une coopération multilatérale tenant compte des spécificités de chaque acteur ; il faut aussi s'opposer aux tenants du principe du choc des civilisations ; loin d'être figées, ces dernières sont le reflet des évolutions des hommes. Il estime que la paix véritable, notamment au Moyen-Orient, doit se fonder sur la justice et l'équité. Il salue l'engagement exemplaire et reconnu de l'OIF et de son secrétaire général, particulièrement dans les crises en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, aux Comores. Évoquant la mise en place du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes, et afin d'enraciner davantage la démocratie et la culture de paix, il recommande que ce processus soit accompagné de mesures favorisant le développement économique. Il constate, en effet, que la dette des pays du Sud s'est considérablement accrue et que la limitation du rôle de l'État n'a pas apporté le développement espéré. C'est pourquoi, il est indispensable de reconnaître les États comme acteurs de leur propre développement ; il salue, dans cet esprit, le Nepad, invitant la Francophonie à accompagner résolument cette initiative.

Le président fait observer, par ailleurs, que la richesse et la stabilité des sociétés se fondent sur l'éducation et sur le savoir. Il estime que les nouvelles technologies de l'information constituent une occasion exceptionnelle pour une acquisition et une diffusion plus rapide et plus large du savoir, qui doit être le plus inclusif possible pour réellement bénéficier à tous. Il se réjouit de la contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information, qui met en relief le principe de solidarité numérique.

Rappelant le lien étroit entre économie et politique, il se dit très attentif au rôle du Sommet de Ouagadougou comme « incubateur de la coopération économique francophone », coopération à laquelle le Forum francophone des affaires devra prendre une place capitale. Il met en garde contre un modèle de développement unique, basé sur l'individualisme et la consommation immédiate, loin des valeurs de solidarité et du respect de la diversité culturelle. Il invite la

Francophonie à poursuivre ses efforts pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique afin d'aboutir à l'adoption d'une convention et afin d'inscrire le français dans la mondialisation comme langue de communication et comme langue scientifique.

Il invite, enfin, la Francophonie à se donner les moyens de ses ambitions, y compris au plan conceptuel, avec le Cadre stratégique décennal qui sera adopté à Ouagadougou afin de relever ces défis et contribuer à l'avènement d'un monde nouveau.

Au terme de son allocution, le président souhaite la bienvenue, en qualité d'invité spécial, à la délégation algérienne. Il rappelle, par ailleurs, que la Communauté française de Belgique assure la fonction de rapporteur de la conférence.

1.1. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés. À la demande du représentant de Maurice, un point sera consacré à la Conférence des Nations unies sur les petits États insulaires en développement.

1.2. Adoption du projet de rapport de la 18^e session de la CMF

Le projet de rapport de la 18^e session de la Conférence ministérielle, tenue à Lausanne les 12 et 13 décembre 2002, est adopté sans modification.

1.3. Rapport du Président du Conseil permanent de la Francophonie sur les conclusions du CPF

Présentant les grandes lignes des travaux du Conseil permanent de la Francophonie, le secrétaire général, président du Conseil, indique qu'il y a d'abord fait état de ses activités relatives aux situations de crise dans plusieurs pays membres et que le Conseil permanent a approuvé les projets de résolution sur la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et les Comores, préparés à l'intention de la Conférence ministérielle. Les représentants personnels ont, par ailleurs, recommandé de renforcer le partenariat avec les autres organisations internationales et approuvé sa proposition de créer un corps unique des représentants de l'Organisation en dehors du siège.

S'agissant de la diversité culturelle, le Conseil permanent a insisté sur la défense de la place du français, en incitant particulièrement à la vigilance dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information et des prochains Jeux olympiques d'Athènes. Il a également été recommandé de poursuivre la coopération avec les autres aires linguistiques et la mobilisation en faveur de l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle. Une résolution en ce sens est soumise à la Conférence ministérielle.

Dans le cadre de la réflexion sur le fonctionnement des instances, le Conseil a adopté son règlement intérieur et il soumet à la Conférence un projet de règlement intérieur de la CMF. Le secrétaire général indique, toutefois, que l'entrée en vigueur de l'article portant sur le droit de vote est suspendue dans l'attente des conclusions de l'étude sur les barèmes des contributions statutaires par la commission administrative et financière du Conseil d'administration de l'AIF. Le Conseil permanent a, par ailleurs, approuvé le principe de la mise en place d'un groupe *ad hoc* restreint chargé de piloter le processus d'élaboration du Cadre stratégique décennal.

Les représentants personnels ont, par ailleurs, pris note des résultats des tables rondes préparatoires au Symposium sur l'accès aux financements internationaux du développement. Ils ont salué les actions déployées par les opérateurs, en souhaitant la mise en place d'une coopération véritablement multilatérale. Enfin, le Conseil permanent a approuvé une résolution sur le suivi du projet de la Maison de la Francophonie.

La Conférence ministérielle remercie le secrétaire général de cet exposé synthétique en relevant la grande qualité des travaux du Conseil permanent.

1.4. Examen et adoption du projet de règlement intérieur de la CMF

Après examen, la Conférence ministérielle a adopté à l'unanimité le projet de règlement intérieur, qui entre ainsi en vigueur, à l'exception de l'article portant sur le droit de vote dont l'application est suspendue dans l'attente des conclusions de l'étude sur les barèmes des contributions statutaires par la commission administrative et financière du Conseil d'administration de l'AIF.

2. Questions politiques et actualité internationale

2.1. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie sur ses activités politiques et diplomatiques

Les activités conduites par le secrétaire général au cours de l'année 2003 s'inscrivent dans le cadre de la Francophonie politique instituée à Hanoi et dans celui des mécanismes prévus par la Déclaration de Bamako. Elles ont été menées en se fondant sur deux piliers : prévenir les crises en s'associant aux efforts des autres organisations internationales et agir pour surmonter les crises qui persistent dans certains pays de la communauté francophone.

Ainsi, dans la crise ivoirienne, la Francophonie s'est inscrite dans le processus de l'Accord de Linas-Marcoussis, reconnu par la communauté internationale comme seul cadre de règlement pacifique de cette crise. L'OIF, qui a été représentée à toutes les étapes de cet accord et qui est membre du comité international de suivi, a mis en place un comité consultatif *ad hoc* et un groupe de travail restreint sur la Côte d'Ivoire chargés de proposer des politiques et des actions d'appui de la Francophonie à ce processus de réconciliation ; un bureau a été ouvert à Abidjan afin de manifester une présence permanente de la Francophonie dans la crise ivoirienne. Le secrétaire général rappelle qu'il a mandaté plusieurs missions exploratoires à Abidjan et qu'il s'y est lui-même rendu.

Plusieurs autres pays ont également fait l'objet d'un accompagnement de la Francophonie dans leur processus de réconciliation : la République centrafricaine, à l'occasion du Dialogue national ; la République démocratique du Congo, où l'OIF appuiera l'organisation d'un séminaire sur les institutions de la transition ; les Comores. Des résolutions sur la Côte d'Ivoire, la RCA et les Comores sont soumises à l'examen de la Conférence ministérielle. Pour le secrétaire général, ces activités consacrent la pratique du dialogue dont les modalités doivent toutefois encore être précisées pour permettre à l'OIF de jouer pleinement son rôle d'accompagnement, lequel s'appuie sur la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie. Parallèlement, l'harmonisation du statut et des missions en vue de l'unification des représentations hors siège permettra d'accroître la cohérence, l'efficacité, la crédibilité et la visibilité des actions de la Francophonie sur le terrain et sur la scène internationale.

Le secrétaire général souhaite que la concertation et le dialogue prévalent également dans le cadre des enjeux pour la paix et la sécurité mondiales menacées par les violations des droits de l'Homme, le terrorisme et la pauvreté. Il annonce la tenue à Dakar, en 2004, d'un colloque conjoint OIF-ONU sur la prévention et l'alerte précoce ; la Francophonie est, par ailleurs, sollicitée par l'ONU pour la préparation de la Conférence internationale sur les Grands Lacs, prévue en juin 2004, et elle apportera tout son soutien au Nepad. Le secrétaire général réaffirme, enfin, l'importance qu'il attache au dialogue des cultures, qu'il entend continuer de privilégier.

2.2. Débats sur les questions politiques et d'actualité internationale

Le ministre du Canada félicite le secrétaire général, grâce à qui l'OIF se fait davantage entendre sur la scène internationale. Il approuve, en particulier, le renforcement de la

coopération avec les autres organisations internationales, spécialement en matière de prévention et de résolution des conflits ; il souhaite que la même approche de partenariat soit privilégiée dans le cadre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés. Il encourage la Francophonie à développer des stratégies régionales, à l'instar du Canada, qui co-préside le Groupe des amis de la région des Grands Lacs et l'invite à œuvrer avec l'OEA en vue du règlement de la crise haïtienne. Enfin, il juge fondamental d'appuyer les démarches du secrétaire général visant le respect de l'usage du français comme langue officielle aux Jeux olympiques d'Athènes.

La ministre de la Macédoine considère que son pays doit renforcer l'usage du français tout en œuvrant à la promotion, en Europe du Sud-Est, des valeurs d'humanisme que cette langue a de tous temps véhiculées. Cette volonté se traduit par une coopération renforcée avec TV5, l'APF, l'AIMF et le FFA, ainsi que par le développement du réseau des Alliances françaises et l'utilisation croissante du français dans les établissements scolaires et dans les médias ; de nouvelles initiatives telles que les « Journées de la poésie francophone », dans le cadre du Festival international de la poésie de Struga, sont également mises en place. Elle se réjouit de la concordance de vues entre son pays et la Francophonie, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle et le dialogue des cultures ; un forum régional sur ce thème vient de se tenir en Macédoine. Enfin, la ministre forme le vœu que son pays soit admis comme membre à part entière de la communauté francophone à l'occasion du Sommet de Ouagadougou.

Le représentant de la Mauritanie félicite le secrétaire général pour la nouvelle dynamique imprimée à l'Organisation, ainsi que l'administrateur général pour la mise en œuvre efficace des programmes de coopération de l'AIF. Il réaffirme l'engagement de son pays à contribuer au règlement des crises dans les États de l'espace francophone. Il appelle à plus de cohésion et de solidarité entre les États, et au dialogue entre l'OIF et les autres organisations internationales pour relever les défis de la mondialisation. Il se félicite du processus préparatoire francophone à la Conférence ministérielle de l'OMC, à Cancun, en septembre dernier. Il invite à un suivi des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information et à une implication de l'OIF dans les initiatives régionales comme le Nepad. Il félicite le secrétaire général et toute son équipe pour les efforts et la mobilisation déployés en vue de l'élaboration par l'Unesco d'une convention sur la diversité culturelle. Enfin, il réaffirme l'attachement de son pays aux idéaux de la Francophonie.

Le représentant de la France salue l'action vigilante et efficace du secrétaire général, notamment son engagement dans le règlement des crises. Il partage, à cet égard, les préoccupations du Canada sur la nécessité d'une action internationale en faveur du retour de la paix à Haïti. Il souhaite la mise en place rapide du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés. S'agissant des négociations relatives à la convention sur la diversité culturelle, il souligne le rôle décisif joué par la Francophonie dans ce processus et invite la communauté à poursuivre son appui aux travaux en cours à l'Unesco. En ce qui concerne les actions de coopération, il annonce l'augmentation de la contribution française au budget de la chaîne TV5. Particulièrement préoccupé de la place du français dans la vie internationale, il fait part du souhait de la France qu'une importance particulière soit accordée à la formation au français des nouveaux membres de la Francophonie ainsi qu'à l'usage du français dans les institutions africaines et à la promotion du français de spécialité, notamment dans le sport. Il insiste sur les enjeux de l'usage du français dans l'Union européenne, dans la perspective de son élargissement. Enfin, le ministre français souhaite que la Maison de la Francophonie devienne une ambition partagée et qu'une décision soit prise d'ici au printemps sur le choix du site en vue de tenir le calendrier de 2006.

La représentante du Canada-Québec se félicite de la mobilisation constante dont fait preuve la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie dans l'esprit de la Déclaration de Bamako. Elle fait part, à ce propos, de la préoccupation de son gouvernement face à la situation de violence qui prévaut à Haïti. Elle se réjouit de l'adoption par la Conférence générale de l'Unesco de la résolution sur la diversité culturelle, ce qui constitue une victoire pour la Francophonie, même si

cela n'offre pas la garantie que la convention sera adoptée. Elle invite la communauté francophone à mobiliser toutes les opinions et à s'abstenir de mener des négociations qui pourraient se révéler préjudiciables au processus qui va s'engager, y compris au plan bilatéral.

Le représentant du Burkina Faso souligne l'importance de l'engagement et de la personnalité du secrétaire général dans le règlement de certaines crises. Il rappelle que, sans espace de paix, le développement est impossible et que la démocratie est le meilleur rempart contre les crises. Il encourage le secrétaire général et son équipe à continuer à œuvrer à la mise en place en Côte d'Ivoire d'institutions démocratiques au bénéfice de toutes les parties.

Le représentant de la Suisse félicite le secrétaire général pour cette année pleinement réussie. Au plan institutionnel, il se réjouit des premiers résultats des efforts de clarification du fonctionnement des instances et de la mise en application du règlement intérieur de la Conférence ministérielle. Il se félicite de l'imminence de la mise en place du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes. Cependant, il souligne la nécessité de poursuivre, parallèlement, l'accompagnement et la solidarité avec les populations à travers des projets concrets ; il y va de la crédibilité de la Francophonie quant à son rôle sur la scène internationale. Particulièrement préoccupé par la situation en Côte d'Ivoire, il approuve les activités conduites par l'OIF depuis les accords de Linas Marcoussis dont il souhaite vivement l'application. Il se déclare particulièrement satisfait des interventions de la Francophonie, en appui à la communauté internationale, dans ses champs d'action privilégiés que sont les médias et la loi électorale. Il souhaite que des actions similaires soient menées en République démocratique du Congo.

Le représentant du Laos salue le secrétaire général pour son action déterminée en vue du renforcement de la dimension politique et de la visibilité de la Francophonie. Il se félicite des succès enregistrés dans l'édification d'un ensemble francophone cohérent et solidaire. Le contexte mondial, dominé par les tensions, les guerres et les attentats, la misère et la détresse qui compromettent la paix et la sécurité, appelle un nouvel engagement en faveur de la coopération internationale. Aussi, invite-t-il à la construction d'un ordre international nouveau, fondé sur le droit, la justice et garantissant une vie digne pour tous. Il invite également la Francophonie à privilégier l'approche multilatérale, la coopération régionale et sous-régionale, ainsi que la solidarité internationale dans le strict respect de la souveraineté des États.

Le représentant de la Moldavie félicite le secrétaire général et son équipe pour le travail réalisé au plan international et qui permet aujourd'hui à la Francophonie de se faire mieux entendre. Il marque son appréciation pour la programmation 2004-2005, qui a été élaborée dans la concertation. Faisant part de la vitalité de la Francophonie et des importantes réformes engagées dans son pays, il indique que la Moldavie est particulièrement intéressée par la coopération en matière de justice, de démocratie et d'État de droit ainsi que par les volets « économie » et « développement ».

Le représentant de la Belgique salue les efforts du secrétaire général et son implication personnelle dans le règlement des conflits dans plusieurs pays d'Afrique. Il juge essentiel que la Francophonie trouve sa place et joue pleinement son rôle sur la scène internationale, particulièrement dans ce domaine et à travers un système d'alerte précoce. Il salue la signature de l'accord de paix en RDC, qui assure à ce pays les conditions nécessaires pour sortir de la pauvreté.

Le représentant du Sénégal fait part du soutien total de son pays au secrétaire général dans l'accomplissement de sa mission et félicite l'administrateur général pour sa gestion et pour l'action de l'AIF sur le terrain. Évoquant les crises que traversent plusieurs pays francophones, il soutient l'appel visant l'envoi de Casques bleus en Côte d'Ivoire et se félicite du retour de la paix à São Tomé et Príncipe et en République démocratique du Congo. Il exprime également son soutien actif à la Guinée-Bissau et se joint à l'appel lancé par le Canada et la France pour le retour au calme à Haïti. Enfin, il se réjouit de la volonté et de l'engagement de la Francophonie dans les objectifs du Nepad.

Le représentant du Togo félicite le secrétaire général pour le bilan de sa première année de mandat, au cours de laquelle il s'est investi personnellement dans de multiples chantiers : prévention et gestion des conflits, diversité culturelle, appui aux pays les moins avancés, commerce mondial, société de l'information. Il le remercie particulièrement pour son engagement en matière de démocratie et des droits de l'Homme, domaines éminemment politiques ; il souhaite, par conséquent, que le dispositif d'observation et d'évaluation permanentes soit rattaché au secrétaire général. Il remercie l'Agence intergouvernementale pour les activités déployées dans son pays et l'ampleur des actions qu'elle mène malgré des moyens relativement modestes.

Le représentant du Rwanda rend hommage au secrétaire général pour les activités menées au cours de sa première année de mandat et remercie tous les opérateurs qui l'ont soutenu en répondant sur le terrain aux attentes des populations. Évoquant le processus de réconciliation dans son pays, il remercie la Francophonie de l'accompagnement dont le Rwanda a bénéficié, notamment dans le cadre des élections pluralistes qui viennent de s'y dérouler. Les résultats de ce scrutin garantissent la représentativité de toutes les catégories socioprofessionnelles et soulignent la parité homme / femme. Il se félicite que son pays ait surmonté le traumatisme du génocide pour instaurer la paix, la sécurité, les droits et les libertés, grâce à l'adoption d'une nouvelle constitution, et il exhorte la Francophonie à appuyer les processus de retour à la paix en cours dans toute la sous-région.

La représentante du Niger partage les préoccupations exprimées par les orateurs précédents. Elle félicite à son tour le secrétaire général pour son rapport ainsi que pour l'impulsion nouvelle et la visibilité dont la Francophonie bénéficie grâce à lui sur la scène internationale. Elle apprécie que l'action politique soit appuyée par des actions mises en œuvre sur le terrain, notamment par l'Agence intergouvernementale. Elle exhorte la Francophonie à poursuivre ses actions en vue du retour de la paix en Afrique de l'Ouest, pour éviter que les crises actuelles ne mettent davantage en péril l'équilibre de cette sous-région. Le Niger appuie toutes les initiatives menées en ce sens, particulièrement la mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes et de celui de l'alerte précoce.

Le représentant du Cameroun félicite le secrétaire général pour la qualité de son rapport et des actions déployées depuis sa prise de fonctions. Il apprécie particulièrement l'implication de la Francophonie dans le règlement des conflits et la promotion des droits de l'Homme, dans le cadre de la Déclaration de Bamako. Il se félicite de la priorité donnée au dispositif d'alerte précoce et de veille. Il fait part du soutien du président de la République du Cameroun dans la réalisation de ces objectifs et salue les actions menées en Côte d'Ivoire, aux Comores, en République centrafricaine et à São Tomé et Príncipe. Il appuie le développement de partenariats avec les autres organisations œuvrant dans ce domaine. Enfin, en félicitant TV5 des ambitions qu'elle affiche en matière d'information et de diversité culturelle, il exhorte la Francophonie à affirmer toujours davantage ses valeurs de solidarité.

Après avoir fait part des regrets du ministre des Affaires étrangères de ne pouvoir participer à ces travaux, le représentant du Gabon salue les actions du secrétaire général depuis un an, actions qui ont permis une visibilité accrue de la Francophonie sur la scène internationale. Il indique que le Gabon, comme l'ensemble des États et gouvernements francophones, est préoccupé par la crise en Côte d'Ivoire ; le Président Bongo entend participer activement à l'application des accords de Linas Marcoussis et en appelle à la responsabilité des Ivoiriens.

Le représentant du Congo se félicite de la qualité du rapport du secrétaire général et de celui de l'administrateur général. Il remercie la Francophonie pour ses actions en faveur du retour à la légalité dans les pays en crise ou en transition. Il se félicite que son pays ait renoué avec sa vocation d'accueil en organisant, en avril dernier, la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme. Il partage les préoccupations exprimées, d'une part, sur l'éducation dans les pays en développement et, d'autre part, sur le soutien du français, ajoutant qu'il faut veiller à son bon apprentissage, y compris dans les pays où il est la langue officielle. Évoquant la question des fonds liés, qui freinent la mise en place d'une

coopération réellement multilatérale, il salue les annonces des principaux bailleurs dans le sens d'un plus grand déliement de leurs contributions. Enfin, il appuie le projet d'harmonisation du statut des représentations hors siège de l'OIF.

Le représentant de la Guinée-Bissau félicite le secrétaire général pour son bilan. Il se réjouit qu'après la crise qu'il a connue, son pays renoue avec la famille francophone et s'engage dans la normalité. Il souhaite, à cet égard, la présence d'une mission francophone d'observation des élections, prévues en mars 2004, et un appui de la Francophonie à la transition dans son pays. Il salue les actions déployées en matière de prévention ; celles-ci doivent s'inscrire plus globalement dans la promotion de la bonne gouvernance et dans la lutte contre la pauvreté. La Francophonie doit, en effet, œuvrer à la mise en place d'un monde plus juste et plus stable. Enfin, il sollicite le soutien de la Francophonie pour renforcer le français en Guinée-Bissau, malgré l'ancrage lusophone de son pays.

Le représentant des Comores informe la Conférence que le ministre des Affaires étrangères est retenu aux Comores dans le cadre de la médiation de l'Union africaine menée par le président de l'Afrique du Sud, qui devrait permettre un dénouement rapide et pacifique de la crise comorienne. Il saisit cette occasion pour rendre un hommage appuyé au secrétaire général pour son engagement personnel et à la Francophonie pour son action continue dans le processus de paix dans son pays.

Le représentant du Liban salue les actions du secrétaire général en faveur de la paix et de la diversité culturelle. Il invite toutefois la Francophonie à renforcer sa mobilisation autour des enjeux économiques mondiaux, y compris dans le domaine de la diversité culturelle. S'agissant de l'observation et de l'évaluation permanentes, il considère que les actions de la Francophonie doivent être axées sur trois champs d'action prioritaires : l'alerte précoce et le règlement pacifique des conflits ; le renforcement des capacités et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement ; la mise en place du mécanisme qui devra conjuguer le respect de la souveraineté des États avec les principes d'équité. Une concertation avec les États et gouvernements sera nécessaire, tant pour l'élaboration du questionnaire que pour les questions de procédure.

La représentante d'Haïti présente ses vives félicitations au secrétaire général pour son rapport et pour les actions qu'il a menées, en le remerciant particulièrement de l'attention portée à son pays. Elle rappelle qu'Haïti, première république noire du monde et le plus ancien État francophone du continent américain, commémorera en 2004 le bicentenaire de son indépendance. En remerciant les pays qui se sont exprimés sur la crise haïtienne de leur sollicitude, elle tient à donner des précisions sur la situation actuelle qui est due, de son point de vue, au refus de l'opposition de s'engager dans le processus électoral. Ajoutant que les autorités ont fermement condamné les violences qui ont eu lieu lors des dernières manifestations, la représentante haïtienne souhaite que la Francophonie fonde son action sur une appréhension objective de la situation. C'est dans cet esprit qu'elle soutient l'application immédiate de la Déclaration de Bamako.

Le représentant de la Côte d'Ivoire remercie vivement la Francophonie pour son implication dans le règlement pacifique des conflits et pour son attachement à la légalité. Au nom du président de la République, il salue l'engagement de la Francophonie et les nombreuses actions diplomatiques déployées dans le cadre de la crise ivoirienne, ainsi que celles menées par la Cédéao, l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. Il se réjouit des progrès réalisés, tout en soulignant que les problèmes majeurs du désarmement et des élections restent pendants. En réaffirmant la volonté de consolider la paix et l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie, il compte sur le soutien de la communauté francophone pour aider la Côte d'Ivoire à relever ces défis.

En confirmant l'attachement de son pays à la langue française et à la famille francophone, le représentant de la République démocratique du Congo remercie la Francophonie de son soutien au processus de transition en RDC et particulièrement de l'appui au séminaire sur les institutions

de la transition, qui constituera une étape fondamentale pour asseoir ce processus. Il se félicite également du projet de conférence sur les Grands Lacs, qui sera un événement majeur pour cette région.

Le représentant de la République centrafricaine remercie l'OIF pour son implication dans le processus de réconciliation de son pays, particulièrement pour son appui au Dialogue national, et en matière d'éducation. En remerciant le secrétaire général pour son engagement personnel, il l'invite à se rendre à Bangui. Il lance un appel à la solidarité francophone et invite la Conférence à soutenir le projet de résolution soumis à cet effet. Enfin, il se réjouit de la mobilisation réalisée par la Francophonie autour de la question de la diversité culturelle.

2.3. Examen des projets de résolution

Au terme de ces échanges, la Conférence a examiné trois projets de résolution portant respectivement sur la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et les Comores, appelant à la consolidation des processus de paix en cours dans ces pays et appuyant les initiatives du secrétaire général de la Francophonie et de la communauté internationale en ce sens.

3. Cadre stratégique décennal

Le secrétaire général présente l'état d'avancement du dossier du Cadre stratégique décennal, en se référant aux textes élaborés en étroite collaboration avec la commission de coopération et examinés par le Conseil permanent.

Il relève de larges convergences de vues quant à la mission, aux axes d'intervention ainsi qu'aux acquis et aux atouts de l'OIF au cours de la prochaine décennie : le partage d'une langue et de valeurs communes ; des réalisations concrètes dans des domaines majeurs comme la diversité culturelle et la société de l'information ; des modalités d'action éprouvées ; des institutions renouvelées. De même, il note une conviction partagée d'inscrire l'action de l'OIF dans le cadre des Objectifs du millénaire, en marquant sa valeur ajoutée et en cherchant à relever ses propres défis. Les futures consultations devront porter sur les fonds liés, à l'origine de dysfonctionnement et du manque de lisibilité de la coopération multilatérale, ainsi que sur la faiblesse du budget de l'éducation, pourtant considérée comme champ d'action prioritaire de l'OIF. Par ailleurs, les moyens limités de la Francophonie imposent des resserrements et des choix qui devront se fonder sur les orientations définies par le prochain sommet. Le secrétaire général invite également à examiner l'impact réel de l'action politique de l'OIF et des réalisations en matière de défense du français.

Le secrétaire général souhaite la mise à disposition par les États de compétences confirmées supplémentaires pour participer à l'élaboration du Cadre stratégique. Il propose, en outre, la mise en place, au sein des instances, d'un groupe restreint de pilotage composé de représentants des États et gouvernements, et du Secrétariat général.

Débats

La déléguée d'Haïti adresse ses félicitations à l'administrateur général et à son équipe pour les réalisations du biennium 2002-2003 et les remercie pour l'attention particulière accordée à son pays. Elle se félicite de l'adoption, par le CPF et la CMF, de leurs règlements intérieurs respectifs et encourage le groupe de travail à poursuivre sa tâche. Elle fait part du soutien de son pays aux projets de résolution sur la diversité culturelle et sur la Maison de la Francophonie. Elle apprécie l'état d'avancement de la réflexion sur le Cadre stratégique décennal ainsi que les efforts déployés pour l'utilisation du français dans les organisations internationales. Enfin, elle rappelle que la Francophonie s'est engagée à Beyrouth à manifester sa solidarité avec Haïti lors de la célébration du bicentenaire de son indépendance.

Le délégué de la France salue la qualité du travail accompli dans l'élaboration du Cadre stratégique décennal. La note présentée lui paraît cohérente ; elle s'inscrit dans la ligne fixée par

les instances de Lausanne. Il indique que la France apportera sa contribution écrite au Cadre stratégique, qui devra être un document bref et de nature politique.

Le délégué du Canada estime que le Cadre stratégique doit revêtir un caractère véritablement politique pour la Francophonie, qui doit en outre poursuivre ses actions de terrain. Considérant que l'élaboration du Cadre stratégique appelle une analyse de fond, il appuie le projet de création d'un comité de pilotage, auquel son pays entend contribuer pleinement par la mise à disposition d'experts et par des propositions écrites.

Le délégué de la Communauté française de Belgique appelle l'attention de la Francophonie sur la situation des minorités dans le monde. Il souhaite, en outre, qu'une réflexion soit menée sur d'éventuels transferts de compétences et de moyens vers l'OIF en ce qui concerne les projets culturels. Il confirme l'attachement de son gouvernement à la question de l'éducation et de la formation, qui doit également prendre en compte le volet économique, notamment la formation à la gestion des entreprises. Enfin, il fait part de la volonté de son gouvernement de participer à l'élaboration du Cadre stratégique.

Le délégué du Sénégal fait part à son tour de la volonté de son pays de contribuer à l'élaboration du Cadre stratégique par la mise à disposition de ressources humaines et techniques.

4. Communications

4.1. Communications des États observateurs

Les États observateurs n'ont pas présenté de communication. La Pologne a toutefois déposé un texte sur l'état de la langue française dans le système éducatif polonais.

4.2. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Prenant la parole, le Sénateur Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF, remercie tout d'abord le secrétaire général et l'ensemble des acteurs de la Francophonie pour leur soutien, en se réjouissant que l'APF ait pu trouver sa place d'assemblée consultative au sein de l'espace institutionnel francophone. Ainsi, en tant qu'organe consultatif, l'APF a activement contribué à la réflexion sur les thèmes majeurs que sont la société de l'information, la diversité culturelle, le développement durable, la bonne gouvernance, la place des femmes et des jeunes mais également le sida. L'APF s'est, dans ce contexte, ouverte à la scène internationale en se rapprochant des organisations onusiennes pertinentes. Dans le cadre de la Francophonie, l'APF s'est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, qui constitue pour les parlementaires francophones un virage politique décisif et historique. Le Sénateur Legendre estime qu'il faut renforcer davantage les actions inscrites dans ce cadre ambitieux et fait part de l'entière disponibilité de l'APF pour y contribuer. Évoquant la question essentielle du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes, et celle de l'alerte précoce, il souligne le rôle moteur que peuvent y jouer, d'une part, les parlementaires comme relais sur le terrain et, d'autre part, l'Assemblée dont le fonctionnement prévoit des mesures d'accompagnement, de surveillance voire de sanction des pays membres. Sur ce chapitre, il évoque l'engagement de l'APF dans le règlement des crises, notamment en République centrafricaine, et dans les missions francophones d'observation des élections. Plus généralement, le sénateur réaffirme la volonté des parlementaires francophones d'œuvrer au service de la démocratie.

5. Sommet de Ouagadougou

Invité à présenter les préparatifs du Sommet, Son Excellence Monsieur Youssouf Ouedraogo, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso, reedit tout d'abord le plaisir de son pays d'avoir été désigné pour abriter le X^e

Sommet de la Francophonie. Soulignant également l'importance capitale de cet événement, qui verra l'adoption d'un Cadre stratégique décennal, il indique que les préparatifs du Sommet ont débuté depuis plusieurs mois, marqués notamment par la visite de l'administrateur général au Burkina Faso. Les dates suivantes ont ainsi été retenues :

- 23 novembre 2004, Conseil permanent de la Francophonie ;
- 24 novembre 2004, Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- 25 novembre 2004, accueil des chefs d'État et de gouvernement ;
- 26 et 27 novembre 2004, Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Les dates des réunions en marge du Sommet (AUF, AIMF, FFA, UPF, Forum de la société civile) et des autres manifestations prévues au long de l'année 2004 font l'objet de concertations entre le comité national d'organisation et les différents acteurs.

Le ministre burkinabé souligne que le thème du Sommet de Ouagadougou, « La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable », constitue une synthèse des thèmes des sommets antérieurs. Le Burkina Faso proposera bientôt un document de base ouvert aux contributions des États et gouvernements, des opérateurs et d'autres acteurs. Ce document sera structuré en quatre champs d'intervention : aspects économiques du développement durable ; lutte contre la pauvreté et promotion de l'équité sociale ; gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; gouvernance et cadres institutionnels. Il prend en compte les résultats du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg et l'adhésion de la Francophonie à l'initiative du Nepad. Il intègre également l'attachement de la communauté francophone à une mondialisation maîtrisée, à la promotion de l'éducation et de la formation, notamment en matière d'environnement et de développement durable, et à l'accès équitable de tous les peuples aux ressources naturelles. Il est, par ailleurs, fondé sur la prise en compte des deux objectifs stratégiques et transversaux que sont le respect de la diversité culturelle et la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information. Enfin, ce document réaffirme la priorité à accorder à l'Afrique.

L'engagement du Burkina Faso à accueillir le X^e Sommet s'accompagne d'une ferme volonté de réaffirmer les notions fondatrices de solidarité et de développement durable, tant il est vrai que la Francophonie sera jugée sur ses capacités à créer les conditions de la croissance et du progrès partagés pour l'amélioration des conditions de vie de ses populations. Enfin, le ministre exprime, au nom de son pays et de son gouvernement, toute sa gratitude au secrétaire général de la Francophonie ainsi qu'aux États et gouvernements pour leur soutien financier, matériel et moral.

Au terme de cet exposé, le ministre du Canada fait part de l'entière disponibilité de son pays à contribuer matériellement à la préparation du Sommet. Une mission canadienne se rendra bientôt à Ouagadougou pour y conclure un protocole d'accord avec les autorités gouvernementales.

Le délégué de la Guinée-Bissau félicite le Burkina Faso pour les dispositions prises dans le cadre de la préparation du Sommet et l'assure de son soutien.

6. Questions économiques

6.1. Intervention du Secrétaire général sur l'actualité de l'économie mondiale

Pour le secrétaire général, les enjeux économiques actuels conduisent la Francophonie à appuyer ses membres, à travers des concertations, en vue de dégager des positions cohérentes, en dépit de situations et d'intérêts parfois divergents. Ces diversités appellent, précisément, la construction d'espaces d'échanges et de négociation. Il estime que les groupes des ambassadeurs francophones au sein des organisations internationales sont des cadres particulièrement appropriés pour ce travail, comme l'ont démontré les rencontres organisées à Cancun à la veille de la Conférence de l'OMC. La commission économique du CPF constitue aussi un lieu approprié d'échanges. Réunie le 2 décembre, après plus de deux ans de suspension, celle-ci vient de définir les modalités de ses activités à venir. L'OIF

envisage la mise en place d'un site « Espace économique francophone », inspiré du site « IZF ». Enfin, le secrétaire général rappelle la tenue, en mai 2004, du Symposium sur l'accès aux financements internationaux. La Francophonie entend ainsi marquer l'intérêt qu'elle attache tant au développement économique et à la lutte contre la pauvreté qu'à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie.

6.2. Débats sur les questions économiques

Le délégué du Tchad se réjouit du bilan très positif des actions menées par le secrétaire général et par l'administrateur général depuis la réforme de Bucarest et approuve sans réserve leurs rapports ainsi que la programmation 2004-2005 de l'AIF. Face à la persistance de la pauvreté et du fossé entre riches et pauvres, il invite à la mobilisation générale de la communauté francophone en faveur des initiatives régionales pour lutter contre la pauvreté ; il salue, à ce titre, le soutien de l'OIF au Nepad, de même que la démarche visant à favoriser l'accès des économies africaines aux financements internationaux. Évoquant « l'initiative sectorielle en faveur du coton », il souligne que cette action traduit une quête de justice et d'équité en faveur des producteurs africains, lourdement pénalisés par les subventions accordées à leurs homologues du Nord. Il remercie les États et gouvernements qui se sont montrés solidaires de ce combat et sollicite la poursuite de leur appui et de leurs conseils.

Le délégué du Gabon salue l'entrée de l'Organisation sur la scène économique internationale. Il souhaite toutefois que l'OIF réfléchisse, au nom de la solidarité francophone, à la mise en place de mécanismes de reconversion de la dette de son pays, les investissements consentis à cet égard pouvant servir à financer les programmes de préservation de l'environnement, domaine auquel le Gabon consacre des sommes importantes. Il rappelle que son pays, considéré comme pays à revenu intermédiaire, est exclu du bénéfice de l'initiative PPTE.

Le délégué du Cameroun rend hommage au secrétaire général et à tous les opérateurs pour les efforts déployés en vue de donner un contenu concret à la coopération économique, conformément aux recommandations du Sommet de Hanoi et de la première Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances, en 1999. Il se réjouit particulièrement de la concertation francophone mise en place dans le cadre de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. Il se félicite également du partenariat développé avec le Commonwealth dans le domaine économique et encourage l'OIF à rechercher des liens du même type avec d'autres organisations. De même, il se réjouit du projet de Symposium sur les financements internationaux, initiative qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Nepad. Il salue, à cet égard, les pays du G8, dont la France et le Canada, qui se sont engagés à soutenir la mise en œuvre du Nepad. Il suggère, par ailleurs, d'approfondir la proposition du président de la République française sur l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales pour financer le développement.

Le représentant du Togo approuve le rapport du secrétaire général sur les questions économiques. Il invite la Francophonie à se saisir davantage de la question de la pauvreté et suggère, à cet égard, l'organisation d'un symposium qui se tiendrait en Afrique. Il souhaite que le Sommet de Ouagadougou ouvre des perspectives de réduction de la pauvreté sur ce continent.

Le représentant du Sénégal félicite le secrétaire général pour son rapport sur l'économie. Il estime que les questions économiques, dont celles de l'agriculture, peuvent être abordées sous l'angle du Nepad, qui propose une vision inclusive des préoccupations de l'Afrique. Dans ce contexte, le prochain Symposium sur les financements internationaux devrait examiner la contribution de la Francophonie, d'une part, au Nepad et, d'autre part, à la mise en place du Fonds de solidarité numérique adopté au Sommet mondial sur la société de l'information de Genève.

La représentante de l'Égypte partage l'analyse du secrétaire général concernant les questions économiques ; les questions de développement sont, à ses yeux, primordiales. Elle invite, à

ce titre, la Francophonie à soutenir ses membres dans leurs négociations commerciales. Elle souhaite que le Sommet de Ouagadougou dégage des recommandations concrètes en matière de développement durable. Elle ajoute que la réunion de São Paulo, au Brésil, sur les questions économiques, prévue en juin 2004, sera une occasion d'aborder les questions concernant le Nepad.

Le représentant de la République centrafricaine invite les pays riches à soutenir les pays les plus démunis, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé, en y consacrant les moyens appropriés.

Le représentant du Mali estime que la concertation francophone sur les enjeux de Cancun a permis une prise de conscience dans de nombreux domaines, notamment sur la question du coton ; elle ajoute que les pays signataires de « l'initiative coton » partagent l'idée du Président Chirac d'une taxe sur les transactions financières internationales.

7. Coopération multilatérale francophone

7.1. Rapport liminaire du Secrétaire général sur les projets de programmation de la coopération multilatérale francophone pour le biennium 2004-2005 et financements

Dans sa présentation liminaire des projets de programmation des opérateurs, le secrétaire général souligne particulièrement le resserrement des activités de l'AIF autour de chantiers majeurs et la plus grande lisibilité des programmes de l'Agence universitaire grâce, notamment, au renforcement de la mobilité des étudiants et chercheurs ainsi qu'au développement des campus numériques et des pôles d'excellence. Il note également l'extension des activités de l'AIMF et du réseau de TV5, actuellement deuxième réseau mondial hors États-Unis. Il relève, enfin, le souci d'articulation entre les programmations des conférences ministérielles sectorielles et celles des opérateurs, particulièrement entre l'AIF et la Confémén dans le cadre du plan de relance de cette dernière. Il salue la volonté politique manifestée par tous d'agir concernant le dossier crucial de l'éducation.

7.2. Débats sur les questions de coopération

Rappelant que les pays en développement sont majoritaires dans l'espace francophone, le représentant du Cambodge souhaite que les programmations des opérateurs soient davantage orientées vers les projets prioritaires et la coopération économique. Il se réjouit que le prochain sommet porte sur ce thème et invite la Francophonie à jouer un rôle moteur dans ce domaine en accentuant ses efforts pour lutter contre la pauvreté. Pour lui, le développement doit intégrer les questions de démocratie, de droits de l'Homme et de culture, en tenant compte des réalités de chaque pays.

La représentante du Canada-Québec se félicite du thème du Sommet de Ouagadougou, qui sera l'occasion de faire face à ce défi majeur du développement et d'inscrire la Francophonie dans un vrai espace de solidarité. Pour elle, le cas du coton est exemplaire du fait qu'il ne peut y avoir de développement sans accès aux marchés mondiaux ; elle tient à assurer les pays concernés de la compréhension de son gouvernement. S'agissant de la coopération francophone, elle rappelle que le Cadre stratégique décennal constituera la « feuille de route » des opérateurs jusqu'en 2015, et que ceux-ci devront agir dans une synergie accrue et dans le cadre des axes prioritaires définis par la communauté. Elle salue les actions de l'AIMF visant la mise en place d'états civils fiables, ainsi que celles de l'Agence universitaire. Elle se réjouit particulièrement de la progression constante de TV5 et du soutien réaffirmé de la France à cet opérateur. Elle réaffirme, enfin, la candidature du Québec pour abriter le XII^e Sommet de la Francophonie en 2008.

Le représentant de la Suisse annonce que son pays maintiendra sa contribution volontaire au même niveau qu'en 2002-2003, soit un million huit cent quatre-vingt mille francs suisses, en indiquant que ce montant sera affecté en priorité aux actions en faveur de la société de

l'information, de la paix, de la démocratie et de la justice, de la diversité culturelle et du développement durable. Parallèlement, l'Université Senghor, l'AUF, la Confémen, la Conféjes et TV5 recevront une contribution substantielle. Il souhaite recevoir, en retour, des propositions de projet détaillées afin de promouvoir ces actions auprès des autorités suisses.

Après avoir excusé l'absence du ministre des Affaires étrangères, la représentante de São Tomé et Príncipe félicite le secrétaire général et l'administrateur général ainsi que leurs collaborateurs pour le travail accompli. Elle se félicite particulièrement du dialogue instauré dans le cadre des trois espaces linguistiques. Rappelant que le succès de la coopération implique une juste appréciation des besoins et des priorités, elle réaffirme que l'éducation et la culture sont les fondements de la lutte contre la pauvreté. Considérant que les conflits déclarés ou latents constituent un autre frein au développement, elle invite la Francophonie à renforcer ses actions en faveur de la paix. Elle appelle à l'avènement d'une coopération francophone dépassant les égoïsmes nationaux, dans une vraie solidarité Nord -Sud, et dans laquelle l'Afrique pourra se prendre en main.

Pour le représentant du Tchad, la solidarité francophone doit également se manifester dans les autres enceintes internationales ; il salue, à ce propos, l'appui du Canada à « l'initiative coton » et celui de la Suisse en vue de la traduction en français de documents de référence. Il se félicite des ambitions de TV5, tout en signalant que la chaîne francophone ne lui paraît pas encore avoir atteint le niveau d'audience mondiale mentionné par ses dirigeants.

Le représentant du Canada se félicite des efforts de synergie entre les opérateurs. Il indique que son pays maintiendra sa contribution pour le prochain biennium au même niveau qu'en 2002-2003. Il annonce, en outre, que dans le souci de renforcer la multilatéralité, tous les fonds canadiens alloués à l'AIF seront déliés ; ceci permettra à l'Agence de disposer de ressources accrues pour l'éducation, le développement économique, la démocratie, la paix et la justice. Il fait part, enfin, du soutien de son pays à la candidature du Québec pour le Sommet de 2008.

Le représentant du Cameroun félicite le secrétaire général pour les efforts réalisés en faveur d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité de la coopération multilatérale. Il félicite également les opérateurs dont les programmations répondent aux préoccupations exprimées par les États et gouvernements. Il salue particulièrement les actions de l'Agence universitaire en direction des étudiants et le renforcement de sa coopération avec l'Université Senghor. Il se félicite des projets de TV5 en matière de promotion de la diversité culturelle et de diffusion d'une information de référence. Il salue les actions de l'AIMF en faveur du développement local, en suggérant que l'Association développe des synergies avec d'autres organisations œuvrant dans les actions de proximité. Il annonce que le Cameroun maintiendra le niveau de sa contribution, en rappelant que le financement de l'Organisation doit s'inscrire dans une démarche de solidarité.

Le représentant du Vietnam salue les activités du secrétaire général, notamment la signature de nombreux partenariats avec d'autres organisations internationales et le renforcement de la visibilité de la Francophonie. Il annonce que l'Unesco organise prochainement au Vietnam une rencontre sur la diversité culturelle et le dialogue des cultures à laquelle il souhaite que la Francophonie s'associe.

La représentante du Niger invite les principaux bailleurs à délier leurs contributions pour permettre l'adéquation entre les priorités retenues et les moyens financiers limités. De même, elle appelle les opérateurs à accroître leurs synergies et leurs partenariats. Elle salue particulièrement la limitation des frais de fonctionnement de l'AIF ainsi que l'augmentation du budget de l'éducation et l'approche régionale de sa programmation.

Après avoir présenté les excuses du ministre des Affaires étrangères, le représentant du Cap-Vert salue la qualité du rapport du secrétaire général. Il félicite l'administrateur général pour les actions prévues en 2004 et 2005, qui contribueront au développement des pays du Sud. Il souligne l'importance que son pays attache à l'enseignement du français et à la promotion

de la diversité culturelle, en se réjouissant particulièrement du dialogue instauré avec les aires hispanophone et lusophone. Il apporte, enfin, son appui à la résolution sur les petits États insulaires.

Le représentant du Vanuatu présente, tout d'abord, les excuses de son ministre des Affaires étrangères et félicite le secrétaire général pour cette première année de mandat. En remerciant l'administrateur général pour les actions menées dans son pays, il approuve l'approche régionale retenue dans la programmation tout en faisant part de sa préoccupation face aux difficultés financières de l'Agence. Il réaffirme l'adhésion de Vanuatu à la communauté francophone.

8. Questions diverses

8.1. Maison de la Francophonie : examen du projet de résolution

À propos de ce projet, le secrétaire général a communiqué à la Conférence le dernier état de la question, ainsi que le projet de résolution tenant compte des différentes propositions issues des travaux du Conseil permanent du 17 décembre. Par acclamation, la Conférence a approuvé la démarche qui est proposée dans la Résolution sur la Maison de la Francophonie.

8.2. Diversité culturelle : examen du projet de résolution

Le projet de résolution sur la diversité culturelle proposé par le Conseil permanent a été examiné par la Conférence.

8.3. Le français dans la vie internationale

À propos du français dans la vie internationale, le secrétaire général affirme que, dans le contexte de la mondialisation, le rayonnement du français relève de la responsabilité partagée des États et de tous les acteurs francophones, qui doivent exercer leur vigilance et se tenir mobilisés constamment. Ainsi, ayant été alerté des risques de marginalisation du français lors des prochains Jeux olympiques d'Athènes, le secrétaire général est intervenu auprès du comité d'organisation et des autorités grecques pour leur demander de veiller au respect des règles relatives à l'utilisation du français, deuxième langue officielle du Comité international des Jeux olympiques. De même, lors de ses missions auprès des autorités de l'Union européenne, le secrétaire général a initié des actions de sensibilisation en faveur du français avec ses différents interlocuteurs.

Le ministre canadien souscrit aux démarches du secrétaire général et suggère que la Conférence ministérielle saisisse à son tour le Comité international olympique d'une requête dans ce sens.

8.4. Date et lieu de la 20^e session de la CMF

La prochaine session de la Conférence ministérielle se tiendra le 24 novembre 2004 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Se tenant à la veille du X^e Sommet, elle sera consacrée à la préparation de cet événement, qui aura lieu à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004.

8.5. Autres questions diverses

Le secrétaire général fait part à la Conférence d'une proposition visant à proclamer 2006, « Année Senghor », en hommage au père fondateur de la Francophonie et au défenseur résolu du métissage culturel, qui aurait eu cent ans en 2006. La Francophonie célébrera, la même année, le 20^e anniversaire de la tenue de son premier sommet et pourrait également inaugurer la Maison de la Francophonie. Dans l'attente d'informations supplémentaires sur les modalités

d'organisation de l'Année Senghor, le secrétaire général suggère, d'ores et déjà, que le 20 mars 2006, Journée internationale de la Francophonie, lui soit consacrée.

La Conférence approuve par acclamation la proposition du secrétaire général de proclamer 2006, « Année Senghor ».

Le représentant de la Roumanie se réjouit de la tenue, dans son pays, en 2006, du XI^e Sommet de la Francophonie sous le double signe de l'Année Senghor et du 20^e anniversaire des sommets de la Francophonie.

9. Adoption des résolutions et des décisions de la CMF

La Conférence adopte formellement, après débats et amendements, les projets de résolution sur :

- la Côte d'Ivoire ;
- la République centrafricaine ;
- les Comores ;
- la Maison de la Francophonie ;
- la diversité culturelle.

En outre, après un débat sur la procédure, la Conférence adopte les résolutions portant sur :

- la Conférence internationale des Nations unies sur les petits États insulaires en développement ;
- le Fonds mondial de solidarité des Nations unies.

Enfin, la Conférence a entendu et adopté le relevé des décisions de sa 19^e session, présenté par le rapporteur (Communauté française de Belgique). Le Secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé des décisions, en intégrant les amendements acceptés par la Conférence.

10. Cérémonie de passation de pouvoirs de la Présidence de la Conférence ministérielle et clôture des travaux de la CMF

Prenant la parole en sa qualité de nouveau président de la Conférence ministérielle, Son Excellence Monsieur Youssouf Ouedraogo, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, félicite tout d'abord Son Excellence Monsieur Aridi pour la présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie que le Liban a brillamment assurée depuis quelques années. Il tient à associer l'ancien ministre, Monsieur Ghassan Salamé, à cet hommage. Il réaffirme la joie de son pays d'abriter le X^e Sommet, qui marquera le retour de la Francophonie en Afrique, et compte sur l'appui du secrétaire général et de toute la famille francophone pour le succès de cet événement majeur. Enfin, en souhaitant par avance la bienvenue à Ouagadougou à l'ensemble de la famille francophone, il dévoile le logotype retenu pour représenter le thème du développement durable, qui sera illustré par une femme portant unealebasse d'eau.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le président de la Conférence remercie les participants et lève la séance.